



CHARTRE DU PROFESSIONNEL

Les parcours de santé complexes d'enfants, alliant problématiques médicales, sociales, économiques, familiales et éducatives, nécessitent en effet l'intervention de professionnels de différents champs, constituant **un enjeu majeur en matière de coordination et d'efficacité des diverses interventions autour du patient.**

Normandie Pédiatrie s'est donné pour but **d'offrir sur l'ensemble du territoire régional, et en partant des dynamiques existantes, un appui lisible dans la coordination des parcours de santé complexes des enfants souffrant de troubles du langage et des apprentissages, de troubles neuro-développementaux ou de pathologies chroniques, sous réserve d'une scolarité en milieu ordinaire et ainsi améliorer les parcours de santé des patients concernés. Cet appui est offert en priorité aux équipes de premier recours.**

Composition du dispositif

Les personnes morales ou physiques souhaitant devenir membre de Normandie Pédiatrie doivent au préalable prendre connaissance de la convention constitutive du dispositif d'appui à la coordination.

Il est constitué d'un ensemble d'établissements de soins publics et/ou privés, de médecins généralistes et spécialistes, de ville et hospitaliers, médecins de PMI, de professionnels médicaux et paramédicaux libéraux (dentiste, diététicienne, ergothérapeute, infirmière, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, orthodontiste, psychomotricien ou sage-femme) de psychologues, médecins et psychologues de l'Education Nationale, qui mettent leurs compétences et leurs moyens au service des patients inclus dans le dispositif.

Si un intervenant décide de se retirer du dispositif ou doit s'en retirer (déménagement, arrêt d'activité...), il veillera à en informer le secrétariat par courrier.

Articulation entre Normandie Pédiatrie et l'association AR NormanDys

L'association AR NormanDys est le support juridique de Normandie Pédiatrie.

Les apports de Normandie Pédiatrie

Normandie Pédiatrie permet de formaliser les pratiques déjà existantes et notamment le partage des informations autour du patient.

Il facilite les prises en charge de proximité et leur meilleure coordination.

Il prévoit de donner des moyens humains, financiers et logistiques supplémentaires (indemnisation des professionnels pour les synthèses, et réunions de travail, relais d'information, prêt de livres, de tests...) pour une meilleure prise en charge des patients.

Une demande de prise en charge financière peut être faite notamment pour les séances ou pour certains bilans de psychologie, ergothérapie, psychomotricité et diététique auprès de l'équipe de coordination. La demande sera étudiée, en tenant compte, des conditions de ressources et/ou familiale, ceci dans la limite des budgets octroyés par l'ARS au titre du FIR.

Des formations et des informations, dont les besoins auront été recensés auprès des professionnels, pourront leur être proposées dans le cadre du dispositif.

Le site internet créé par Normandie Pédiatrie permettra une information du grand public sur les troubles, les pathologies pédiatriques chroniques et leurs prises en charge.

Normandie Pédiatrie pourra favoriser le développement de recherches cliniques et universitaires.



Engagements des membres, partage des informations

Les professionnels membres de Normandie Pédiatrie continuent leur activité de diagnostic, de prévention, d'éducation, de soins habituels. Ils continuent à travailler comme ils en ont l'habitude. Chaque praticien reste libre et seul responsable de ses techniques utilisées dans la pratique professionnelle.

Pour lui permettre de fonctionner, les acteurs du dispositif d'appui à la coordination informent le patient sur l'existence et le fonctionnement du dispositif.

Ils participent au recueil des informations tant relatives au patient qu'à sa prise en charge.

Il est prévu que le système d'information du dispositif d'appui à la coordination repose sur les éléments suivants :

- le dossier-patient informatisé
- un site Internet sécurisé
- la centralisation et l'archivage des dossiers-coordination au secrétariat
- et toute forme à définir de partage de l'information dans le respect du secret professionnel et des règles déontologiques propres à chaque acteur.

Engagement particulier

Les professionnels s'engagent à ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte à l'activité de Normandie Pédiatrie à des fins de promotion et de publicité.

Cette interdiction ne s'applique toutefois pas aux opérations conduites par le dispositif et destinées à le faire connaître des professionnels ou des patients concernés, dans le respect des règles déontologiques relatives à la publicité et à la concurrence entre confrères.

Principes éthiques

Les signataires de la présente charte s'engagent à respecter les règles, écrites ou non, déontologiques propres à leurs professions. Ils s'engagent :

- à faciliter l'accès et les échanges de données entre eux concernant l'état de santé des patients suivis au sein du dispositif.
- à préserver le secret professionnel, et l'information due aux patients dans les conditions définies par la loi.

Les signataires de la présente charte s'engagent, dans le cadre des missions et des objectifs de Normandie Pédiatrie et dans le respect des compétences et des fonctions que d'autres acteurs ou d'autres réseaux de santé assureraient de façon complémentaire, à délivrer aux personnes qui se confient à eux des soins éclairés et attentifs, en favorisant les prises en charge de proximité.

Nom, Prénom :

Profession :

Adresse postale professionnelle:

Adresse électronique :@

Téléphone professionnel :/...../...../...../.....

N°Adeli/RPPS :

(pour les établissements, chaque professionnel concerné devra remplir un formulaire)

Fait à, le

Signature (s)